

Commission Régionale Running

Compte-rendu de la réunion du 07/11/2025 en visioconférence

Présents : Thiery TAUREL – Marie-Antoinette LAGARDE – Christian PREVOST – Denis DUPOIRIEUX – Yannick ROBERT – Bernard BLANQUET – Bertrand ROBINET – Nicolas KUHN

La réunion débute à 20h30.

➤ Nouveauté règlementaire

-Suppression du label Nickel, plus aucun évènement dans la région n'était concerné.

-Frais de mesurage : Le manuel pratique de l'organisateur dont la dernière version date de 2023, ne relève pas de la responsabilité de la CNR et ne fera plus l'objet de mises à jour. Par conséquent, la tarification indiquée dans le § III-D-9 du manuel n'est plus applicable. Désormais, il appartient aux juges mesureurs d'établir et de transmettre aux organisateurs un devis correspondant aux charges supportées pour la réalisation de la prestation avant de procéder au mesurage.

-Modification du jury minimum pour les courses sur route :

- Les escortes évidemment licenciées et ayant suivi la formation « I Run Clean », n'ont plus besoin de posséder une qualification CAD et ADE pour intégrer le jury quel que soit le niveau de label. Toutefois, l'absence de qualification aura un impact sur la notation du jury qui nécessite d'avoir des escortes qualifiées pour marquer des points.
- Le second chronométrateur qualifié n'est plus obligatoire pour les labels bronze (uniquement). Néanmoins comme pour les escortes, l'absence d'un second chronométrateur qualifié aura un impact sur la notation.

⚠ L'absence d'un second chronométrateur peut constituer un motif de non-homologation d'un record de France. En effet, la transmission de deux bandes chronométriques au PV de record reste en vigueur. Toutefois, la CNR tolère que la bande chrono d'un juge-arbitre peut être prise en compte à condition que ce dernier soit reconnu comme chronométrateur qualifié. Ce qui n'est pas le cas des HSR qui n'ont pas acquis le module M211. ⚠

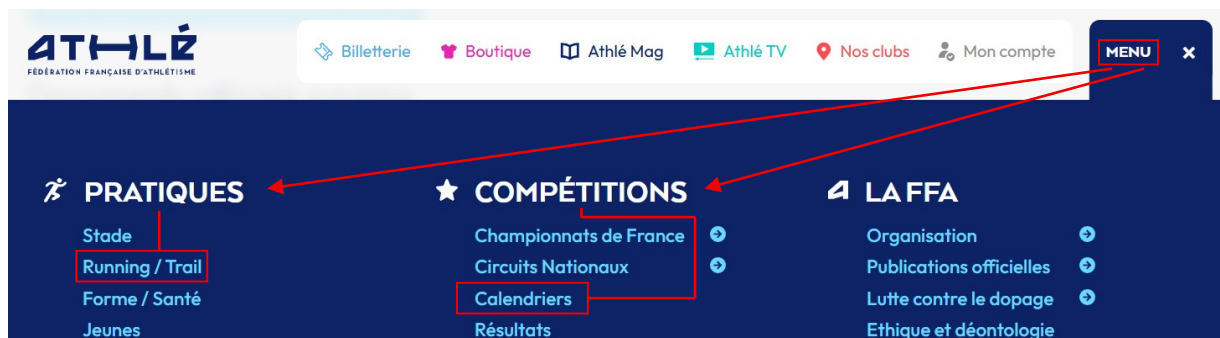
-Modification de la distance km/effort pour le passage en « trail long ». La limite trail court / trail long passe désormais de 50km-effort à 60 km-effort.

-Modification des minimas à réaliser pour la qualification aux championnats de France de Trail. Par rapport à l'an dernier, les minimas ont été durcis de 20" à 30" par km/effort en fonction des catégories des Espoirs jusqu'aux Master 4.

➤ Présentation des liens utiles du nouveau site fédéral

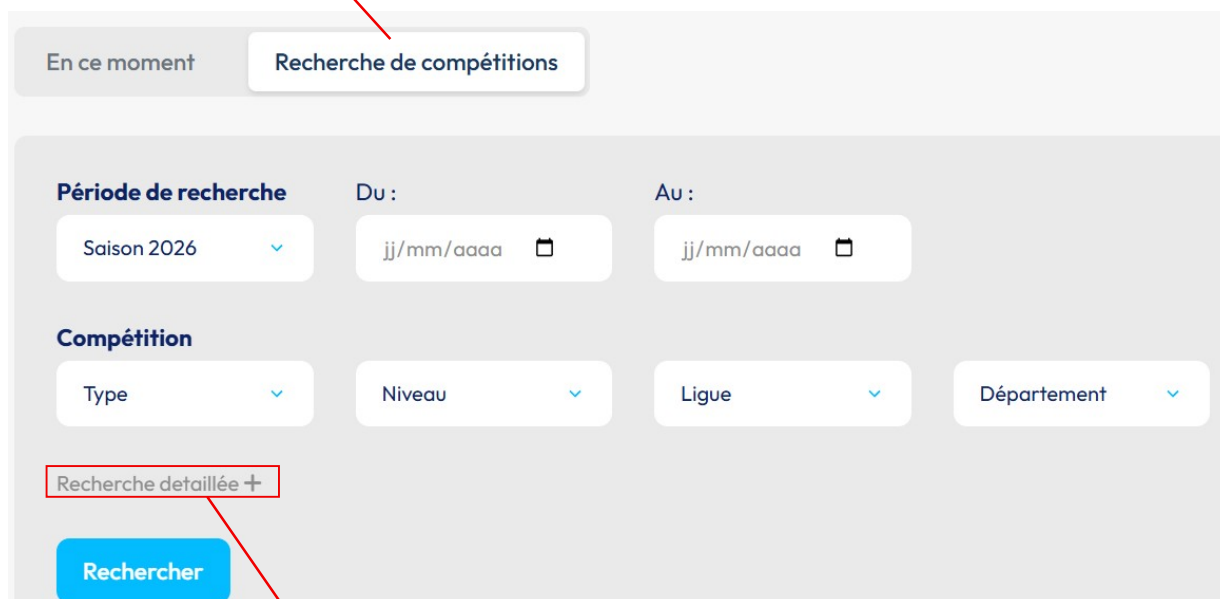
La refonte du site www.athle.fr a généré quelques changements :

La plupart des documents utiles pour des officiels running se trouve désormais dans Menu => Pratiques => Running / Trail

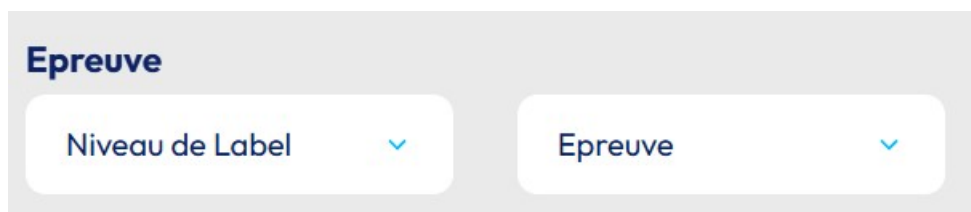


Pour vérifier la constitution du jury dans Calorg, il faut se rendre avant l'évènement sur Menu => Compétitions => Calendrier

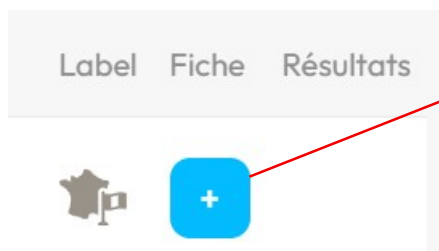
En cliquant sur Recherche de compétition, on peut ensuite filtrer par date, département...



En cliquant sur recherche détaillée, on peut encore affiner la recherche en sélectionnant par exemple le niveau de label ou le type d'épreuve.



Sur la page de résultat de la recherche, il est possible de consulter la fiche de l'épreuve dans laquelle vous retrouverez notamment la composition du jury



Dès qu'une manifestation sera classée, il sera possible de consulter les résultats pour récupérer les informations utiles pour la rédaction du rapport d'arbitrage : nombre de coureurs, nombre de points réalisés entre les performances IR1 à IA et N3 à IA...

Pour cela, il faut cliquer sur Menu => Compétition => Résultats avant de procéder à une recherche par filtres comme précédemment expliqué



Résultats des Compétitions

Dernièrement Recherche par Athlète/Club Recherche de compétitions

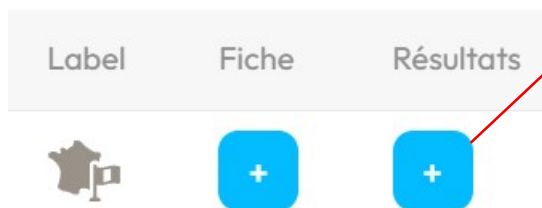
Période de recherche Du : 2025 Au : jj/mm/aaaa

Compétition Type Niveau Ligue Département

Recherche détaillée +

Rechercher

Sur la page de résultat de la recherche, il suffit de cliquer sur le + de la colonne « Résultats » pour consulter les informations



Nombre Points IA à N3 : 356

Nombre Points IA à IR1 : 692

Concernant les listes des bases d'étalonnage et des parcours mesurés, ils ne sont plus disponibles directement sur le site grand public. Le lien pour y accéder est le suivant :

<https://www.athle.fr/base/etalonnage/>

Malheureusement la base de données des contacts qui permettait de rechercher les personnes par qualification n'est actuellement plus en ligne.

➤ **Calendrier des courses à label (seconde partie de la saison 2025/2026) – priorisation des courses à pourvoir**

Date	Épreuve	Ville	Dpt	Label
01/03/2026	Semi-marathon de La Vendressoise	VENDRESSE	008	AUD
01/03/2026	Circuit des Grands Crus	ROUFFACH	068	LA
01/03/2026	Trail du Petit Ballon	ROUFFACH	068	LA
08/03/2026	10 km de la Ronde Printanière	THAON LES VOSGES	088	LB
08/03/2026	Semi de la Ronde Printanière	THAON LES VOSGES	088	LB
29/03/2026	Trail des tranchées	VERDUN	055	LA
29/03/2026	Semi-marathon du Grand Nancy	NANCY	054	LB
29/03/2026	10 km de Vivier au Court	VIVIER AU COURT	008	LB
29/03/2026	10 KM de Saint Brice Courcelles	SAINT BRICE COURCELLES	051	LB
04/04/2026	5 km de Toul	TOUL	054	LB
04/04/2026	10 km de Toul	TOUL	054	LB
26/04/2026	10 km de Thionville	Thionville	057	LB
26/04/2026	Semi Marathon de Thionville	Thionville	057	LB
26/04/2026	10 km des semelles de Vent	CHARLEVILLE MEZIERES	008	LB
26/04/2026	10 km des foulées mussipontaines	PONT A MOUSSON	054	LB
08/05/2026	Courir à Bezannes	BEZANNES	051	LB
09/05/2026	10 km de Saint-Dizier	SAINT DIZIER	052	LB
09/05/2026	Semi-marathon de Troyes	TROYES	010	LA
09/05/2026	10 km de Troyes	TROYES	010	LA
10/05/2026	10 km des Courses de Strasbourg	STRASBOURG	067	LB
10/05/2026	Semi-marathon des Courses de Strasbourg	STRASBOURG	067	LB
17/05/2026	Trail Alsace by UTMB	OBERNAI	067	LB
04/07/2026	Trail des Tordus	VERZENAY	051	LA
04/07/2026	Trail des Maxi-Tordus	VERZENAY	051	LB
30/08/2026	Course pédestre de St Laurent	SAINT LAURENT	008	AUD

Compte tenu du nombre restreint de juge-arbitre encore en fonction dans la région, **une priorité** est donnée aux épreuves dont le **club support** dispose d'un **juge-arbitre diplômé**. Celles-ci sont surlignées en jaune. Cette mesure vise à inciter les organisateurs à faire former leurs adhérents afin que la région se dote davantage d'officiels pouvant arbitrer les courses à label.

Les épreuves grisées seront pourvues par un juge-arbitre fédéral désigné par la CNR.

➤ Formations JURU, JURO et JUNA (niv 2) et CJURU (niv 3)

Une formation JURU a eu lieu le 20 septembre à Pont-à-Mousson. Une seconde est prévue le 22 novembre à Strasbourg.

Les personnes ayant validé les modules prérequis pour la validation de la qualification peuvent contacter Yannick Robert pour passer l'examen pratique soit le 30 novembre à la Warenne (Charleville), soit le 7 décembre lors du cross de Reims ou encore à l'occasion des ½ finales des championnats de France de Cross.

Une formation JURO et une formation JUNA seront également prévues en début d'année. Dates à définir.

La CNR a également prévu une session de formation de CJURU (juge fédéral) dans les mois à venir.

➤ Présentation des nouveaux CDR – attribution et/ou retrait des accès Calorg

2 CDR ont changé de présidence :

-Stéphane Guehrar est le nouveau président de la CDR57 à la suite de la démission de Marie-Antoinette Lagarde

-Jean-Pascal Valdenaire est le nouveau président de la CDR88. Denis Dupoirieux reste le référent pour Calorg.

Les besoins de modification des droits de niveau départemental pour Calorg sont à faire remonter au président de la CRR.

➤ Divers

Bernard Blanquet estime que le barème de remboursement actuel n'est pas suffisamment élevé pour couvrir les frais réellement engagés.

Il interroge sur la prise en charge de l'achat des nouveaux compteurs Jones. Or, ni la Ligue, ni les CDA, ni le club du mesureur n'ont vocation à financer un équipement destiné exclusivement aux organisateurs.

Il est donc recommandé d'intégrer, dans les devis, une quote-part spécifique à la charge de l'organisateur afin de contribuer au financement de ce matériel.

Par ailleurs, il indique qu'il aurait souhaité suivre une formation JURU, mais regrette de ne pas avoir reçu de rappel pour s'inscrire à la session de septembre organisée à Pont-à-Mousson.

L'information était disponible dans le compte rendu de la réunion de la CRR du 20 juin 2025. Un mail envoyé le 28 juillet aux présidents de CDR demandait de relayer l'information auprès des clubs (ci-dessous, le contenu du mail).

Formation M211 – Jury Running – 20 septembre à Pont-à-Mousson

athlé/AERE/FFA/Formation x



Nicolas Kuhn <kuhnden@gmail.com>

À Michel, Club, Bertrand, Marie-Claire, Stéphane, Boris, Michel, Jean-François, José, Denis, Jean-Pierre, Jean-Christophe

lun. 28 juil. 20:06



Bonjour,

Le 20 septembre, j'animerai à Pont-à-Mousson la formation "Fonction starter, chronométreur et juge aux arrivées du running", correspondant au module M211, requis pour l'obtention de la qualification JURU.

Je vous remercie de bien vouloir relayer cette information auprès des clubs de votre département organisant ou souhaitant organiser une course à label, afin de leur permettre de constituer un jury qualifié.

Les inscriptions se font via le lien suivant :

<https://bases.athle.fr/asp.net/evènements.aspx?base=evenements&id=574582582582576>



KUHN NICOLAS

Président Commission Régionale Running

06.30.70.31.68

kuhnden@gmail.com

Toute l'actualité sur <http://large.athle.fr>

Bien cordialement,

Denis Dupoirieux interpelle le président de la CRR afin de souligner un manque de clarté concernant l'attribution des subventions de la région aux courses labellisées au niveau Argent ou supérieur. Il s'interroge sur les critères retenus pour déterminer les épreuves bénéficiaires, tout en précisant que la région a revu à la baisse le nombre d'événements concernés.

Nicolas KUHN l'informe que CRR n'est pas consultée par la Ligue ou la Région dans le cadre de l'attribution de ces subventions.

Une demande sera adressée afin de connaître les raisons de cette absence de consultation, et de rappeler que la CRR dispose des données et de la légitimité pour contribuer à définir les événements éligibles.

Enfin, Denis Dupoirieux signale que 2 personnes de son département sont intéressées à suivre la formation de juge mesureur.

La réunion se termine à 21h35.